RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

Agence Régionale de Santé

ZONE DE DISTRIBUTION : ADDUCTION COMMUNALE DE SAIGNON

Conclusion sanitaire

2024

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.
Le pesticide (chlorothalonil R471811) détecté est considéré comme non dangereux pour la santé suite à un avis de l'ANSES le 22 mai 2024. Cette molécule doit respecter une valeur indicative de vigilance de 0,9 microgramme/L.

Indicateur global de qualité

A

- **A** : Eau de bonne qualité
- **B** : Eau de qualité convenable
- **C** : Eau de qualité insuffisante
- **D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : CAPTAGE HAUTE BÉGUDE APT, FORAGE FANGAS 1, FORAGE FANGAS 2, SOURCE DE LA PALUD, SOURCE VALSORGUES. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 955 personnes sur 1 commune (SAIGNON). Le responsable des installations est : « COMMUNAUTE COM. PAYS D'APT LUBERON ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « COMMUNAUTE COM. PAYS D'APT LUBERON » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
	Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
	Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.
	Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A — Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **20**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A — Très bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **11**
Valeur moyenne : **7,39 mg/L**
Valeur maxi : **8,1 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

B — Dépassement ponctuel de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **7**
Conformité : **86 %**
Nombre de substances recherchées : **177**
Valeur maxi : **0,113 microgramme/L (chlorothalonil r471811)**
Substance(s) non conforme(s) : **chlorothalonil r471811**

FLUOR

A — Bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **5**
Valeur moyenne : **0,142 mg/L**
Valeur maxi : **0,6 mg/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **11**
Valeur moyenne : **23,9 °f**
Valeur maxi : **38,5 °f**

Édité le **18/04/2025**

UDI **084000105**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

Agence Régionale de Santé PACA - Agence Régionale de Santé PACA - Délégation Départementale de Vaucluse - 1, avenue du 7ème Génie - CS 60075 - 84918 Avignon Cedex 9
www.paca.ars.sante.fr
04 13 55 85 50
ars-paca-dt84-sante-environnement@ars.sante.fr